



Conseil d'Administration du 9 décembre 2021

En visioconférence par Zoom

OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à 21h00

Rappel de l'ordre du jour :

- Retour sur le congrès du CNGE à Lille
- Nouveau site internet : devis, avancées, modification de l'ancien
- Place du COGEMS au sein du DMG
- Divers

Présents : Virginie LAIDET, Marc BESNIER, Philippe BINDER, Anne GENDREAU, Christophe BONNET, Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ, Luc BUI-BARDET, Valérie TRANCHEE-VERGE, Vincent HELIS, Elodie ZAMBONI

RETOUR SUR LE CONGRES DU CNGE A LILLE

Il y a eu une grande affluence avec 3000 participants (beaucoup d'internes). Les présentations étaient de qualité.

Anne-Laure et Marc échangent sur une présentation concernant la démographie médicale. Il semblerait que le fait d'avoir fait sa primaire et son secondaire à la campagne serait un déterminant majeur quant à l'installation des médecins généralistes dans les territoires. L'année prochaine, le congrès aura de nouveau lieu à Lille du 14 au 16 décembre 2022. Il devait avoir lieu à Strasbourg mais les dates étant en décembre, cela tombe en même temps que le marché de Noël, ce qui pose des problèmes de logement et de sécurité.

La soirée organisée par le COGEMS lors du congrès s'est tenue dans un bar avec une quarantaine de personnes. Le fait d'organiser ce moment convivial dans un bar permet d'avoir de la souplesse : moins de 20 personnes ont répondu qu'elles seraient présentes lors de cette soirée et finalement, il y a eu 40 personnes. Cela a eu pour conséquence que la quantité de nourriture a été limitée.

Christophe propose que pour la prochaine fois un repas soit organisé à table avec un changement de place à chaque plat.

Il faudra s'y prendre plus en amont l'année prochaine et voir également le budget en amont. Il faudra notamment voir si les conjoints sont comptés dans la prise en charge du COGEMS, quelles sont les conditions de réservation etc. Il serait peut-être intéressant qu'une personne soit chargée de l'organisation de cette soirée.

Cette année, le collège a payé la nourriture et une boisson par personne.

NOUVEAU SITE INTERNET

Le Dr BUI-BARDET informe le CA que l'ancien site a été réactivé. Pour le moment, aucune modification n'a été apportée faute de temps. Luc doit voir avec Olivier KANDEL comment il est possible d'apporter des modifications sur l'ancien site.

Concernant le nouveau site, Luc a réceptionné 3 devis à ce jour :

- 1 devis pour la création d'un site statique à 1 200€ ;
- 2 devis pour la création d'un site dynamique : un à 6 240€ avec une base de données, des accès restreints avec identifiants et différents niveaux de permissions et un autre à 9 120€ comprenant une formation à l'outil pour 5 personnes, la création d'une interface moderne, le support maintenance et mise à jour de l'outil pour une année.

L'idéal serait de pouvoir faire une présentation du nouveau site lors de l'AG du mois de mars 2022. Afin que chaque MSU puisse se familiariser avec le site avant l'AG, il faudrait envoyer le lien une bonne semaine avant. Ainsi, les MSU ne découvriront pas le site le jour même et pourront poser des questions et émettre des souhaits. Il faudrait également que le paiement en ligne soit possible ainsi que les inscriptions aux formations.

Luc doit voir avec les prestataires pour leur expliquer les différentes attentes des membres du CA afin qu'ils actualisent leurs devis.

PLACE DU COGEMS AU SEIN DU DMG

Thierry VALETTE a siégé lors du dernier conseil car il était proche mais il a posé la question du nombre de sièges pour le COGEMS et celle des procurations.

A ce jour, le nombre de sièges pour les membres du COGEMS est de 8 (2 par département, le Président et le chargé de formation) et ces sièges sont réservés pour des personnes ayant des responsabilités au sein du COGEMS. Le problème est qu'il y a des postes qui n'existent plus comme ceux des responsables de stage, les responsables de cours par exemple.

Pour le moment, une personne qui est absente pendant un an perd son droit de vote (le nombre total de votants est d'environ 30). Philippe BINDER explique qu'il s'agit là d'une volonté de participation régulière pour avoir une vue d'ensemble sur l'avancée des projets et des réflexions. Valérie explique que les membres du COGEMS tournent pour participer à ces réunions et qu'il n'est pas forcément aisé pour tous de se rendre disponible sur une demi-journée avec des temps de trajet pouvant être plus longs que le temps de réunion.

Un débat s'engage sur la perte du droit de vote en cas d'absence d'un an aux réunions.

Il est convenu que le COGEMS doit faire une proposition au DMG concernant sa représentativité. Un staff aura lieu en janvier du cours duquel la proposition du COGEMS sera étudiée pour pouvoir faire une présentation lors du prochain conseil en février.

DIVERS

Le calendrier des formations CNGE 2022 a été envoyé à Christophe BONNET aujourd'hui : 4 formations auront lieu en même temps au mois de juin (1 à Poitiers, 1 à La Rochelle et 2 à Niort). Cela risque d'être compliqué pour avoir des animateurs, en sachant qu'il n'y a pas besoin d'animateurs pour le S6. Cela va également être compliqué pour trouver des lieux car tout a été décalé cette année à cause de la crise sanitaire.

Philippe BINDER informe les membres du CA qu'une nouvelle charte MSU a été envoyée sur l'adresse président. Cette charte a été validée et signée lors du congrès du CNGE à Lille.

Deux questions sont alors posées :

- Qui va gérer les signatures de cette nouvelle charte ?
- Qui doit signer cette nouvelle charte (tous les MSU, les MSU qui se forment au S1 et ceux qui renouvellent leur agrément) ?

Dans le fonctionnement actuel, le DMG ne donne pas d'étudiant aux MSU qui n'ont pas signé la charte. Il s'agit d'une responsabilité du DMG et non du COGEMS qui n'a pas de pouvoir sanctionnant, ni de volonté de sanctionner.

Il paraît logique que la nouvelle charte soit signée par les nouveaux MSU et par les MSU qui

renouvellent leur agrément.

Le COGEMS a plus vocation à soutenir les MSU en cas de difficultés. Vincent HELIS propose de créer des groupes d'échange de paroles pour accompagner les MSU qui rencontreraient des problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Dr TRANCHEE VERGE Valérie
Présidente du COGEMS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned to the right of the typed name.